

## Flash cultures – N°33 Observations du lundi 14 octobre 2019

**Le vol du charançon du bourgeon terminal début timidement. La plupart des colzas ont atteint un poids qui leur permet de s'affranchir du traitement insecticide. Et ils poussent encore. Si un traitement est préconisé lors de la semaine prochaine, il ne devra concerner que les petits colzas dans les situations à risque du Jura, soit une minorité de situations.**

### COLZA D'HIVER



*Niger en fleur et féverolle dans colza*

\* **Stade** : selon date de semis 6 à plus de 10 feuilles.

\* **Ravageurs** :

1 charançon du bouton terminal parmi la petite centaine de grosses altises dans la cuvette d'Authume.



Sur le terrain :

Le piégeage des grosses altises a repris durant la semaine écoulée avec 7 cuvettes sur 10 concernées. Le total des captures est en forte augmentation, presque trois fois plus que celui des deux semaines précédentes. Mais il est surtout dû à la cuvette d'Authume avec 81 grosses altises piégées. Quantité que nous n'avons pas souvenir d'avoir déjà observé. Compte tenu du stade des parcelles de colza (plus de 3 feuilles), le risque grosse altise est terminée.

Le piégeage du charançon du bourgeon terminal démarre timidement dans le Jura. Seulement 3 parcelles sur 11 sont concernées dans le réseau BSV et 4 sur 16 si l'on prend l'ensemble des parcelles. Les captures sont faibles, seulement de 1 à 3 individus. À Authume, le charançon du bourgeon terminal se trouvait dans la cuvette enterrée et non dans celle qui suit la végétation, preuve que quand il fait du vent le piégeage est difficile, encore plus en hauteur. En conséquence, la présence de charançon du bourgeon terminal est probablement sous-estimée en raison des conditions météo (vent). Voir tableau ci-dessous.

Commune	Date de semis	Organisme	Capture de grosses altises					Capture de CHBT	
			16/09	23/09	7/10	7/10	<b>14/10</b>	7/10	<b>14/10</b>
Saint-Aubin	05/08	CA 39	0	1	0	0	<b>2</b>	0	<b>0</b>
Sermange	07/08	CA 39	0	1	0	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>
Annoire	22/08	CA 39	0	1	0	2	<b>8</b>	0	<b>0</b>
Le Tartre	23/08	CA 39	-	1	0	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>
Chilly Le Vignoble	23/08	Interval		-					<b>0</b>
Saint-Lothain	24/08	CA 39	1	0	0	0	<b>6</b>	0	<b>0</b>
Orbagna	26/08	CA 39	0	2	0	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>
Les Hays	27/08	CA 39	0	0	0	0	<b>1</b>	0	<b>1</b>
Montbarrey	30/08	CA 39	10	5	0	5	<b>13</b>	0	<b>3</b>
Desnes	01/09	Terre Comtoise	1	-	0	6	<b>4</b>	0	<b>0</b>
Authume	04/09	CA 39	-	3	0	30	<b>81</b>	0	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>			<b>12</b>	<b>14</b>	<b>41</b>	<b>43</b>	<b>115</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

Captures de grosses altises dans parcelles complémentaires hors réseau BSV : Saint-Aubin (4), Annoire (1), Auxange (0), Sermange (0), Champdivers (2).

Captures de charançon du bourgeon terminal dans parcelles complémentaires hors réseau BSV : Annoire (2), Auxange (0), Sermange (0), Nance (0), Ruffey sur Seille (0).

Nous avons débuté les pesées ce jour pour commencer à apprécier le risque vis-à-vis du CHBT pour les colzas. A partir de la grille de décision que propose la Chambre d'agriculture du Jura (voir encadré), seule une parcelle sur 9 nécessite une protection insecticide si le seuil de risque est atteint dans les 8-10 jours (Authume). Les deux parcelles de Saint-Aubin et Montbarrey, compte-tenu de leur pousse actuelle, devraient être définitivement classées sans risque la semaine prochaine. Voir tableau ci-dessous.

Commune	Date de semis	Organisme	Poids Frais en grammes/m <sup>2</sup>	Poids Frais en grammes/pied	Traitement vis-à-vis du CHBT selon grille CA 39
			14/10	14/10	
Saint-Aubin	05/08	CA 39	<b>1 600</b>	<b>30</b>	<b>OUI/NON</b>
Sermange	07/08	CA 39	<b>1 550</b>	<b>65</b>	<b>NON</b>
Annoire	22/08	CA 39	<b>2 430</b>	<b>100</b>	<b>NON</b>
Le Tartre	23/08	CA 39	<b>1 580</b>	<b>56</b>	<b>NON</b>
Chilly Le Vignoble	23/08	Interval	<b>450</b>	<b>22</b>	<b>?</b>
Saint-Lothain	24/08	CA 39	<b>2 295</b>	<b>115</b>	<b>NON</b>
Orbagna	26/08	CA 39	<b>2 500</b>	<b>80</b>	<b>NON</b>
Les Hays	27/08	CA 39	<b>577</b>	<b>22</b>	<b>NON</b>
Montbarrey	30/08	CA 39	<b>1 150</b>	<b>36</b>	<b>OUI/NON</b>
Desnes	01/09	Terre Comtoise			
Authume	04/09	CA 39	<b>90</b>	<b>7</b>	<b>OUI</b>
TOTAL					

Le bulletin de santé du végétal de cette semaine indique :

- des femelles matures ont été trouvées dans les premières dissections de CHBT qui ont eu lieu en Côte d'Or,
- un risque élevé vis-à-vis du CHBT uniquement pour les secteurs où les piégeages de la semaine écoulée sont significatifs. Ce qui n'est pas le cas dans notre département.

**Surveillez bien vos cuvettes et pesez votre colza début de semaine prochaine. Attendre le prochain bulletin.**

## **Lutte contre le CHBT « simple comme une pesée ».**

Il n'existe pas de seuil de traitement à propos du CHBT. Sa seule présence en cuvette est considérée comme un risque même si ce n'est que la larve qui peut faire des dégâts. Les insecticides étant inefficaces sur les larves, l'objectif de la lutte chimique est de détruire le charançon juste avant qu'il ne pondre. D'une manière générale, on considère qu'il y a un risque 8 à 10 jours après les premières captures, temps nécessaire généralement aux femelles pour être aptes à pondre. Il n'y a pas de relation entre le nombre de captures dans une parcelle et le risque où les dégâts occasionnés par la suite. Il ne faut donc pas intervenir ni trop tôt ni trop tard. L'observation des premières pontes est un excellent indicateur pour bien positionner le traitement lorsqu'il est nécessaire, mais hélas très peu de conseillers et d'agriculteurs la maîtrise.

Cependant, cette règle de décision n'est plus suffisante dans notre département. Elle aboutit à faire traiter systématiquement tous les colzas y compris bon nombre de situations que l'on a appris à classer « sans risque ». C'est-à-dire où le traitement se révèle inutile grâce au suivi des témoins non traités.

Pour améliorer la lutte contre le CHBT, la Chambre d'agriculture du Jura propose une grille de détermination du risque (ou non) en fonction du type de sol et du poids frais du colza. Ce dernier doit être vérifié au moment où le traitement insecticide est conseillé, voire idéalement lorsque les premières pontes sont observées. Proposé depuis l'automne 2016, cette grille de décision a donné entière satisfaction sur un réseau de plus de 80 parcelles en 2016, 60 en 2017 et 50 en 2018. C'est-à-dire :

- qu'il n'y a pas eu de dégâts là où le risque est considéré comme faible et en l'absence de traitement insecticide,
- qu'il y'a pu avoir des dégâts plus ou moins significatifs dans les situations considérées à risque en l'absence de traitement insecticide.

**Comment faire :** lorsqu'il est conseillé d'intervenir contre le CHBT, pesez vos pieds de colza. Pour cela, coupez au ras du sol et pesez au minimum 20 pieds représentatifs de votre parcelle. Puis, reportez-vous à la grille ci-dessous pour déterminer le risque et donc l'utilité ou non d'un traitement insecticide. En cas de colza hétérogène (ressemis...), tenir uniquement compte des moins développés sauf si les plus développés représentent plus de 20 pieds/m<sup>2</sup>.

	SITUATION	
	A RISQUE*	SANS RISQUE**
<b>Limons blancs Finage - Bresse</b>	Si poids frais du colza < à 300 g/m <sup>2</sup> ou si poids moyen < à 15 g/pied de colza	Si poids frais du colza > à 500 g/m <sup>2</sup> ou si poids moyen > à 20 g/pied de colza
<b>Tous les autres types de sol</b>	Si poids frais du colza < à 1 000 g/m <sup>2</sup> ou si poids moyen < à 50 g/pied de colza	Si poids frais du colza > à 1 000 g/m <sup>2</sup> ou si poids moyen > à 50 g/pied de colza

Si le poids frais est compris entre 0.3 et 0.5 kg/m<sup>2</sup> ou entre 15 et 20 grammes par pied, le risque semble faible mais cela nécessite confirmation.

**A RISQUE\* :** Traitement insecticide conseillé

**SANS RISQUE\*\* :** Traitement insecticide déconseillé



*Poids frais en grammes selon pied*

## **CEREALES D'AUTOMNE**

La majorité des semis de céréales d'automne ont eu lieu entre le 8 et le 15 octobre.

\* **Limaces** : à surveiller de près compte-tenu du retour de la pluie. Voir BSV.

## **BLE TENDRE D'HIVER**

\* **Stade** : 1 feuille pour les parcelles semées fin septembre tout début octobre.

\* **Cicadelles** : les conditions étaient défavorables à l'observation.

**Rappel** : Sur la base des observations de l'automne dernier, ce sont les traitements les plus précoces qui ont semblé les plus efficaces, soit dès que la ligne de semis est visible voire au stade 1 feuille. Dans les conditions de l'automne 2018 (levée très rapide), le délai entre le jour du semis et le jour du traitement était généralement de 8 à 10 jours. Ce ravageur doit donc être recherché dès le stade pointant de la céréale et en période ensoleillée. Si une forte activité est observée, c'est-à-dire au moins 5 cicadelles présentes devant soi lors de 5 arrêts de 5 mètres linéaires espacés dans la parcelle, le traitement devra être immédiat. Voir BSV.

## **ORGE D'HIVER**

\* **Stade** : 1 feuille pour les parcelles semées fin septembre tout début octobre.

\* **Pucerons** : bien que le nombre de parcelle soit limité, la présence de pucerons est observée dans les ¾ des parcelles levées. Le % de pieds porteurs atteint ou dépasse le seuil de traitement dans la moitié des parcelles comme celle de TEKTOO semée à Vincent le 30 septembre qui est à 20 %. Un traitement insecticide a été réalisé fin de semaine dernière dans les deux parcelles levées et semées fin septembre dans le Jura (St Aubin et Vincent). Soyez vigilant et observez vos parcelles dès la levée lorsque les conditions météo sont favorables.

Seuil d'intervention : 10 % et plus de plantes porteuses d'au moins 1 puceron. En dessous de ce seuil, ne pas laisser séjourner les pucerons plus de 10 jours.

## **À NOTER DANS VOS AGENDAS**

**Réunion technique céréales-oléagineux organisée par la Chambre d'agriculture du Jura le Jeudi 5 décembre 2019 à Champdivers en partenariat avec Terres Inovia et Arvalis.**

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant.